



Terre de talents

Direction Egalité et Prévention Citoyenne

DÉCISION n°2025/150

Objet : Convention de partenariat en vue de la mise en place d'un mini séjour de prévention "À l'eau c'est l'été" dans le cadre du dispositif Parenthèse - Association ACTIVITAL

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le dispositif Parenthèse qui consiste à accueillir des élèves exclus temporairement des collèges de la Commune ;

Vu les fragilités repérées chez les jeunes accueillis concernant l'estime et la confiance en soi, la gestion de la frustration et des émotions ;

Considérant la nécessité de maintenir un accompagnement au-delà du temps d'accueil durant l'exclusion et notamment pour ceux qui ne partent pas en famille durant l'été ;

Considérant l'intérêt du format mini séjour pour effectuer un travail éducatif et de renforcement des compétences psychosociales ;

Considérant que l'association ACTIVITAL, activités de pleine nature, hébergements, séminaires, représentée par M. Jérôme JAMES, Directeur, propose un hébergement en pension complète et une gamme d'activités sportives permettant de travailler les compétences psychosociales ;

DÉCIDE

Article 1

De signer une convention de partenariat avec l'association ACTIVITAL, activités de pleine nature, hébergements, séminaires, sise Lac des Settons à MON TSAUCHE-LES-SETTONS (58230), pour la mise en place d'un mini-séjour « À l'eau, c'est l'été », en pension complète, en direction de cinq jeunes du dispositif Parenthèse, du 20 au 22 juin 2025.

Accusé de réception en préfecture
091-219106929-20250410-2025-150-AU
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 1 073,80 euros TTC, dont 758,80 euros TTC pour l'hébergement et 315 euros TTC pour les activités. Les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 10 avril 2025

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

